Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 14 octobre 2024 à 19h30
sous la présidence de Mme CAVODEAU Marie-Josée, Maire

Membres présents ou représentés : Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. BOECKEL Peter, Mme TRITSCHLER Michèle, M. BALL Patrick, Mme BARTHES Mélanie, M. BOECKEL Jean-Daniel, M. GRODARD Denis, M. HANSMANN Frédéric, M. HIRTZ Edy, M. MERVELET Michael, Mme MEYER Christine, M. MEYER Serge, Mme SELTZ Catherine, M. WANTZ Stéphane
Membres absents excusés ayant donné procurations : M. BOECKEL Jean-Daniel, M. MERVELET Michael Elus : 15 En fonction : 14 Représentés : 14 Présents : 12

Mme le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers municipaux présents.

Mme BARTHES Mélanie est désignée comme secrétaire de séance.

1.
N°30/2024
Objet : Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance.

2.
N°31/2024
Objet : Aide rénovation du bâti ancien:

ADHESION A LA POLITIQUE MAISON ALSACIENNE DU XXIe SIECLE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Maison Alsacienne du XXIe siècle, la Collectivité Européenne d'Alsace a lancé, au 1er janvier 2024 le Fond de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Notre engagement à la démarche de la Collectivité Européenne d'Alsace permet un soutien plus fort des projets sur notre territoire.
3 choix possibles :

- ☐ Sans implication, le plafond se situe à 10 000€ de subvention maximum (sur les territoires ayant délégué les aides à la pierre à la Collectivité Européenne d'Alsace).

- ☐ Notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire porte le plafond de subvention à 30 000€.

- ☐ Notre engagement à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CeA couplé avec notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40 000€.

Adresse postale : Mairie de Mittelbergheim – 67140
☎ 03 88 08 92 29 – mairie@mittelbergheim.fr

Notre cofinancement des projets est basé sur un pourcentage en fonction de notre taux modulé. Le taux modulé de MITTELBERGHEIM est de 26 %, notre participation sera a minima 10% de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace.

VU la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXIe siècle du 19 juin 2023 ;

VU le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-9-6-9 du 13 novembre 2023;

VU la convention cadre de partenariat au titre du Fond de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

VU le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix Pour et 1 Abstention

DECIDE d'adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

DECIDE d'engager une étude d'identification du patrimoine réalisée en conformité avec le cahier des charges fourni par la Collectivité européenne d'Alsace.

ADOPTE la convention- cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, et ses partenaires le CAUE Alsace et le PNRVN

S'ENGAGE à appliquer le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace

3.
N°32/2024
Objet : Décision modificative

N°1

INVESTISSEMENT

Article (chapitre)	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie	- 7000 €
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	+ 7 000€

N°2

INVESTISSEMENT

Article (chapitre)	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie	- 4000 €
1641 (16) : Emprunts en euros	+ 4000€

Adresse postale : Mairie de Mittelbergheim – 67140
☎ 03 88 08 92 29 – mairie@mittelbergheim.fr

La Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la décision modificative n°1 et n°2

4.
N°33/2024
Objet : Admission en non-valeur

Ce point a déjà été passé en conseil municipal le 11 mars 2024.
À ce jour, seul le montant est manquant sur le compte 6541.

5.
N°34/2024
Objet : Fongibilité des crédits

M. BALL informe le conseil municipal concernant les fongibilités qui vont être effectuées :

Pour les lampadaires :

Remplacement du lampadaire sur le RD62 pour un montant de 5 300 € TTC
Déplacement du lampadaire chemin Zotzenberg (n°6 C) pour un montant de 3 850 € TTC

Compte 61524 : - 10 000 €
Compte 615232 : + 10 000 €

Pour l'admission en non-valeur

Compte 65748 : - 100 €
Compte 6541 : + 100 €

Pour l'intérêt réglé à l'échéance

Compte 61524 : - 200 €
Compte 66111 : + 200 €

6.
N°35/2024
Objet : Décision transfert des maitrises d'ouvrages pour la réalisation d'une piste cyclable

Pour le conseil municipal il y a une interrogation au niveau de l'intitulé « de la décision de transfert ».
La commune souhaite un chemin partagé et non une piste cyclable.
Sachant que la communauté des communes du pays de Barr opte à ce jour pour la pose d'une nouvelle couche d'enrobé, il serait opportun de discuter d'abord des problèmes d'écoulement d'eau sur ce chemin.
Le conseil municipal demande d'abord un rendez-vous préalable sur le terrain avec les acteurs de la communauté des communes concernant ce projet afin d'obtenir les réponses à toutes leurs questions avant d'accorder le transfert des maîtrises d'ouvrages.
Ce point est donc ajourné et sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal exceptionnel, précédé d'une commission voirie.

Adresse postale : Mairie de Mittelbergheim – 67140
☎ 03 88 08 92 29 – mairie@mittelbergheim.fr

7.
N°36/2024
Objet : Fermage : changement de propriétaire bail fermage

Section 33 parcelle 30 de 4 ha 40 a

Mme le Maire explique que suite au départ en retraite de M. DENNEFELD fin 2024, 2 candidatures ont été déposées pour obtenir le fermage de la parcelle 30 section 33 à Zellwiller.

1ère candidature : M. JESER Quentin, jeune exploitant agricole/viticole sur la commune de Zellwiller qui s'installe sur la SCEA JESER au 01/2025. Il cherche des surfaces pour développer son exploitation, il a déjà des grandes cultures et il exploite surtout des céréales, blé, soja et tournesol. Il est voisin de parcelle avec M. DENNEFELD.

2ème candidature : L'EARL RISCH MOHLER sur la commune de Zellwiller, deux jeunes agriculteurs ayant déjà du fermage avec la commune de Mittelbergheim. Culture céréalière avec rotation. Ils sont voisins de parcelle de M. DENNEFELD

Le conseil municipal a pris note des différentes informations concernant les candidatures, avant de se prononcer sur leur choix, le conseil municipal souhaite obtenir la surface agricole cultivée par les 2 candidats. Mme le Maire indique également que la commune est en attente des nouveaux tarifs des loyers, habituellement communiqués courant novembre 2024. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain CM. M. Patrick Ball nous informe du montant du loyer actuel : 517.87 € pour 4 ha 40.

8.
N°37/2024
Objet : Groupement de commande PCS-PICS-DICRIM

PCS : Plan communal de sauvegarde
PIC : plan Intercommunal de sauvegarde
DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce dernier document est demandé afin de préparer l'organisation de la commune en cas de catastrophe.

Les risques recensés pour la commune de Mittelbergheim :
-inondation : existant
-séisme : faible
-mouvement de terrain : existant
-vent violent : existant
-radon : fort.

Mme SELTZ demande si les risques liés à la Tannerie à proximité du village sont pris en compte. La réponse est négative, les risques recensés sont ceux dits « naturels ».

Le dernier document de sauvegarde des données date de 2009, il convient de le mettre à jour.

Mme le Maire communique le montant du forfait de la prestation, à savoir 1800 € TTC. Ce point est ajourné et sera remis à l'ordre du jour d'un prochain CM, avec informations complémentaires portant sur la validité et la réactualisation de ce dossier.

Adresse postale : Mairie de Mittelbergheim – 67140
☎ 03 88 08 92 29 – mairie@mittelbergheim.fr

9.
N°38/2024
Objet : Divers

- Nettoyage du cimetière le 19 octobre à 8h30
- Rencontre entre villageois le 22 octobre à 18h30 dans la salle des associations, animée par Mme KOEBERLE Frédérique.
- Visite de la forêt communale par les élus avec M. ZIRNHELD, M. DIETRICH et Mme SARRY représentants ONF le 26 octobre 2024 à 9h00 parking du Welschbruch
- Mme le Maire et ses adjoints ont eu un rendez-vous avec le SDEA en date du 2 octobre concernant un projet de mare pédagogique au niveau du Entensee, plusieurs mares seraient envisagées et n'engageraient pas de coût pour la commune.
- Les ateliers de décorations extérieures de Noël auront lieu les samedis matin à la menuiserie Boeckel, les dates seront communiquées ultérieurement.
- Commission voirie le 17/10/2024 à 19h00
- Commission bâtiment 23/10/2024 à 18h30
- Cérémonie du 11 novembre 2024 à 11h00
- Wintermarik / Bredelmarik le 1er décembre de 10h00 à 18h00
- M. Frédéric HANSMANN a fait un compte rendu de son déplacement à Angles-sur-l'Anglin dans la Vienne concernant les Plus Beaux Villages de France. Une application destinée aux touristes est en cours d'élaboration (Livemap). M. HANSMANN organisera prochainement une commission pour nous donner davantage d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h45

Mittelbergheim, le 14 octobre 2024

Le Maire,
Marie-Josée CAVODEAU

Adresse postale : Mairie de Mittelbergheim – 67140
☎ 03 88 08 92 29 – mairie@mittelbergheim.fr